



Déclaration liminaire

CSAL du 24 mars 2025

Monsieur le président après les déclarations de Bernard Arnault, reprises par des grands patrons désinhibés par le retour de D. Trump et de son acolyte E. Musk, d'aucun.es seraient séduit.es à penser que les plus riches ne profitent pas et qu'ils contribuent déjà suffisamment à la solidarité.

Depuis des années la CGT Finances Publiques alerte sur le fossé qui se creuse dans la répartition des richesses et qui a des conséquences très concrètes sur la population sur laquelle les gouvernements successifs font peser le poids des dépenses publiques et de la dette.

Et , même la DGFIP , dans une note d'analyse publié sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr/), confirme l'enrichissement continu et croissant des plus riches et des foyers déjà les plus aisés depuis 2002 .

Lorsque les constats sont unanimes, les réponses ne peuvent continuer à toujours plus d'austérité pour la population et des cadeaux fiscaux aux plus aisés et aux grandes entreprises ; d'autant plus que ces « solutions » ont largement prouvé leur inefficacité...

La CGT Finances Publiques continue de porter la mise en place d'une réforme fiscale qui permettrait plus de justice fiscale.

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce CSAL et notamment le point 6 qui aborde le point sur les recrutements externes.

La CGT FIP43 rappelle son attachement au recrutement par concours plutôt qu'à des emplois contractuels et précaires.

A grand coup de suppressions d'emplois successives , notre administration est contrainte aujourd'hui d'avoir recours à ce type d'emploi. Mais c'est surtout pour elle la possibilité d'affecter des personnels corvéables dans des services en difficulté.

Difficultés que la DGFIP a créées elle-même en n' affectant pas le nombre d'agents nécessaires à ces missions dans ses services, instaurant ainsi des conditions de travail difficile.

Pour la CGT FIP 43 , il est grand temps de recruter des emplois statutaires nécessaires dans notre administration et dans la fonction publique en général (Hopitaux ,

éducation , ...) plutôt que de jouer les « va-t-en guerre » pour continuer d'enrichir les Dassault et Compagnie.

<https://www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-revenus-et-patrimoine-des-foyers-les-plus-aises-en-france>

Revenus et patrimoine des foyers les plus aisés en France

En 2022, les 0,1 % des foyers avec les plus hauts revenus ou avec les plus larges patrimoines immobiliers représentent 74 500 foyers.

Les foyers les plus aisés en termes de revenu perçoivent en moyenne 1 030 k€ selon leurs déclarations d'impôts sur le revenu, contre 32 k€ en moyenne pour les autres foyers. Ce revenu moyen a augmenté en moyenne de 4,7 % par an entre 2003 et 2022 (+ 3,0 % en termes réels) contre 2,0 % pour le reste des foyers (+ 0,5 %). Les revenus des foyers les plus aisés, composés en majorité de revenus de capitaux mobiliers et de traitements et salaires, sont cependant plus volatils que ceux du reste de la population ; ils ont été sans doute plus affectés par la conjoncture économique et les modifications législatives de ces dernières années. L'évolution des revenus de ces foyers a contribué à augmenter la concentration des revenus entre 2003 et 2022, mais d'une façon relativement limitée.

Le patrimoine immobilier moyen des foyers les plus aisés en patrimoine s'élève à 4,6 M€ en 2022 selon les déclarations à l'IFI (contre 250 k€ pour les autres foyers). Il a augmenté de près de 18 % entre 2017 et 2022. En 2016, dernière année de déclaration à l'ISF qui couvrait le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine moyen total des foyers les plus aisés sur ce champ s'élevait à 10,2 M€, après avoir presque doublé depuis 2003. Il était composé à 21 % de patrimoine immobilier et 79 % de patrimoine mobilier.

Les foyers les plus aisés sont très majoritairement propriétaires de leur habitation principale, davantage en couple et plus âgés que le reste de la population. Les entrées/sorties de la catégorie des plus hauts revenus sont rares.